

COMPTE RENDU DU SEMINAIRE DU CONSEIL SCIENTIFIQUE DU PNR DES PREALPES D'AZUR

1 & 2 JUIN 2018

TRANSITION ECOLOGIQUE, THORENC (ANDON)

Membres présents : G. Alziar, F. Boillot-Grenon, F. Braemer, J.-M. Castex, P. Coquillard, C. Delhon, B. Dumont, G. Fontaine, M. Gourdon, J.-P. Mounet, D. Siméon, P. Steichen

Membres excusés : P. Blanc, L. Deneire, P. Lapeyronie, A. Mangin, M. Vennetier

Membres du CDD présents : A. Bosneagu, G. Campodonico, S. Léonard, R. Perier, F. Simon, N. Trevet

Membres de l'équipe du PNR présents : J. Albert, R. Dumas, E. Gallien, E. Galvez, C. Giorgi, S. Lagarde, R. Lermet, M. Linck

Intervenants extérieurs : E. Mèle (Président du PNR), M. Perfus & N. Siefert (Parc national du Mercantour), C. Cottaz & K. Diadema (Conservatoire botanique méditerranéen)

I. Introduction

Francine Boillot-Grenon souhaite la bienvenue et remercie les membres présents.

Elle présente Julien Albert, nouveau chargé de mission du Conseil scientifique, en remplacement de Renaud Dumas qui est remercié pour sa collaboration avisée et son travail efficace.

Elle rappelle que ce conseil scientifique (Csq) marque la fin d'un mandat de 5 ans. L'actualité du conseil portera donc majoritairement sur ce renouvellement. Puis le conseil poursuivra sur le mode séminaire thématique. Le sujet retenu est lié à l'actualité, le Csq ayant été saisi par le Conseil syndical au sujet d'un projet axé sur le patrimoine naturel et la transition écologique sur le territoire du PNR. L'objectif des présentations et de la discussion sera de nous familiariser avec ces sujets afin de pouvoir dégager des éléments de réflexion et de cadrage autour de la notion de transition écologique sur le territoire du Parc et identifier au sein du conseil les compétences présentes/absentes en vue de préparer, le cas échéant, des avis sur les projets en préparation.

II. Approbation du compte-rendu de la dernière réunion du conseil scientifique

Le compte-rendu de la précédente réunion du conseil scientifique du 22 janvier 2018 est approuvé à l'unanimité.

III. Actualités du Conseil scientifique : renouvellement du conseil scientifique et du bureau

Francine Boillot-Grenon remercie d'abord les membres de l'ancien conseil scientifique pour leur participation active aux réunions et activités du PNRPA, en citant à titre d'exemple les actions suivantes :

Action institutionnelle

Participation au bureau du Conseil syndical (F. Boillot, F Braemer)

Rencontre Bureau CSq / Directrice et Président du Parc (F. Boillot, F Braemer)

Participation aux réunions du CdD (J.M. Castex, réfèrent pour le CS)

Préparation du projet de convention avec l'ISA INRA (F. Boillot)

Expertises thématiques

Participation au schéma d'interprétation /finalisation (J.-M. Castex, F. Boillot-Grenon, F. Braemer)

Séminaire : « Photovoltaïque et Agriculture » à Montpellier Première rencontre solaire (P. Blanc)

Conférence : « Pierre sèche et paysage dans les Alpes-Maritimes » (J.-P. Clarac)

Projet de recherche : INTREPID, application d'indicateurs tourisme durable sur le PNR PA (F. Boillot, F Braemer, P. Steichen)

Avis

Participation lancement groupe de travail Habitat CDD (F. BOILLOT)

Elaboration du CCTP pour l'étude Logis du Pin (J.-P. Clarac, F. Boillot-Grenon, F. Braemer)

Motion « Quelle gestion après l'incendie de la forêt du Parc : le cas de la forêt de Carros » (J.-P. Clarac, C. Delhon, M. Vennetier, P. Coquillard, G. Alziar, F. Boillot)

Projet de valorisation du château de Gillette (F. Braemer, G. Alziar)

Elle remercie spécialement les 5 membres sortants du précédent Conseil scientifique pour leur engagement et pour ce qu'ils ont apporté au conseil, au Parc et au territoire. Un remerciement particulier est adressé à Jean-Claude Malausa qui a été Président du conseil scientifique de préfiguration et qui a accepté d'assurer la continuité du projet en participant à ce mandat du bureau.

Elle est heureuse d'accueillir ce nouveau conseil et propose que chaque membre présente ses centres d'intérêt et sa spécialité disciplinaire (cf. trombinoscope du conseil scientifique).

Francine Boillot-Grenon annonce ensuite la démission du bureau aux termes de ce mandat de cinq années. Les membres du bureau restant évidemment pleinement impliqués dans le conseil. C'est un choix volontaire, réfléchi et collectif. Elle souligne que l'action du bureau est une fonction importante de réflexion et d'animation pour le conseil et le parc. Et qu'il est

souhaitable que la responsabilité de cette fonction tourne afin de renouveler les points de vue et les modes d'appropriation, de réflexion et d'animation.

Il est procédé à un appel de candidature pour le prochain bureau. Malheureusement, l'appel à candidature est infructueux.

Elle propose, au nom du bureau, de revenir sur l'esprit et les missions que ce dernier conseil avait dessiné et de mettre en perspective critique ces 5 années passées, le tout afin de tirer des enseignements pour le nouveau conseil scientifique et de nourrir un dialogue attendu avec le conseil syndical. Plusieurs points sont à relever :

L'esprit du Csq

- Une **continuité harmonieuse** avec le travail réalisé par le conseil de la **période de préfiguration** (présence de J.-C. Malausa dans le bureau), une **recherche permanente des compétences utiles** pour assurer un conseil satisfaisant au PNR.
- La recherche et la mise au point d'un **positionnement institutionnel stable** au sein du PNR (CS avec président du syndicat, direction, équipe et CDD) tout en faisant **varier les méthodes de travail** selon les interlocuteurs et les sujets.
- La **volonté d'assurer des collaborations institutionnelles stables** par la mise au point de **conventions** entre le PNR, l'université et les organismes de recherche.
- La **formulation d'avis et de conseils** basée systématiquement sur une discussion **pluridisciplinaire** (refus de l'autorité d'une science sur les autres).
- La **publicité des débats** (affichage de CR détaillé des réunions, présence toujours souhaitée de l'équipe et d'élus).

CE QUI FAIT DU CONSEIL SORTANT, UN CONSEIL DYNAMIQUE, OUVERT, REACTIF EN LIEN ETROIT AVEC LES PROJETS ET QUESTIONS DU TERRITOIRE PNRPA

L'action du Csq

- **Ce qui a bien fonctionné** : l'écoute des besoins et des questions en jeu pour le syndicat, la direction et l'équipe, la formulation claire des problématiques et de la forme de réponse produite par le Csq (avis formalisés, discussion directe et productive avec les membres de l'équipe).
- **Ce qui n'a pas été possible** : la mise au point d'outils de travail et surtout de ressources communes (documentation, SIG) à l'ensemble des usagers institutionnels du PNR dont le Csq ; l'effectivité de stages étudiants Csq.

- **Ce qui a nécessité du temps** : la réponse à des projets controversés, le développement de partenariat institué et d'actions de recherche nouvelles mettant en collaboration PNR et institutions de recherche (par ex. : IDEX UCA / recherche INTREPID) ; l'émergence de thématiques reléguées.
- **Ce qui constitue un frein réel au fonctionnement du conseil** : le turn-over des chargés de mission et de la direction • un nouveau chargé de mission CS par an en moyenne • la taille sous dimensionnée de l'équipe PNR • le cadre budgétaire PNR de plus en plus contraint • l'attribution de moyens très insuffisants pour l'appui du Csq • la fréquente confusion du rôle du Csq par les acteurs • la temporalité court-termiste (réponses à des alertes VS réflexion évaluative et prospective) ; le tout **affaiblit l'intégration et la capitalisation des apports du Csq dans les actions PNR, la transversalité des approches, la motivation des acteurs, etc.**

CECI DENOTE UN CONTEXTE RICHE, INTERACTIF MAIS INSTABLE, QUI IMPOSE DE BIEN CERNER LES TERMES, LE FONCTIONNEMENT ET LES MOYENS DU MANDAT DU NOUVEAU CONSEIL SCIENTIFIQUE.

L'enjeu est donc à présent de clarifier et d'adapter les attendus du conseil syndical vis-à-vis du Csq. Avant de poser la question à Eric Mèle (Président du PNR) et d'en mesurer la teneur, Francine Boillot propose aussi de rappeler aux nouveaux membres les principes et missions du conseil scientifique tels qu'identifiés collectivement en début de mandat (cf. pour plus de détails, le CR de la réunion du 16 mai 2014).

Les principes :

Les valeurs du Conseil Scientifique du PNR **rejoignent celles des PNR** « une autre vie s'invente ici » : interdisciplinarité, innovation, exemplarité, etc.

La spécificité du Conseil Scientifique **est de concilier le temps court** de l'action ponctuelle **et le temps long** de l'action prospective

Le Conseil Scientifique n'est ni une agence de recherche ni un prestataire (deux tentations en tension observées lors des débats)

Le Conseil Scientifique est autonome : il peut faire l'objet de saisine par le Comité Syndical mais aussi d'auto saisine. Il donne ses avis en toute indépendance.

Le Conseil Scientifique n'a qu'un rôle consultatif : il n'a pas vocation à trancher

Les missions :

Mission 1 – ASSURER UN CONSEIL, UNE EXPERTISE, UNE REPONSE EN CAS D'ALERTE : aider à la décision du Comité Syndical, offrir une garantie et un cadre méthodologique à la mise en œuvre de la Charte, la Charte dont les axes guident nos priorités

Mission 2 – ETRE INSTIGATEUR DE RECHERCHE ET D'EXPERIMENTATION SUR LE TERRITOIRE : mobiliser les acquis pour la recherche territoriale (des connaissances et des outils pour l'action), déterminer et traduire les enjeux et les orientations de recherche (en lien direct avec les axes de la Charte), nouer un partenariat lisible et actif avec la recherche et la formation.

Mission 3 – COMMUNICATION : rendre compte des connaissances, valoriser les travaux scientifiques, favoriser la médiation scientifique auprès du grand public et des scolaires, promouvoir les sciences citoyennes en prise avec l'attente du territoire

Après le rappel des missions et du bilan circonstancié du dernier conseil scientifique, Francine Boillot-Grenon propose de débattre sur : **quels ajustements des rôles du conseil par rapport aux moyens attribués et au stade de développement du PNR PA ?**

Au cours de la discussion qui suit, **le président Eric Mèle**, remercie tout d'abord les membres du bureau de leur action, et tout particulièrement Francine Boillot-Grenon pour son engagement considérable dans la coordination, l'animation et la dynamisation du Conseil. Il souligne la difficulté de trouver des acteurs bénévoles pour cette fonction, et s'interroge sur la possibilité, en l'absence de candidats pour renouveler le bureau, de proposer un autre mode de fonctionnement dans lequel le bureau ne serait plus nécessaire : les membres du conseil pourraient mieux caractériser leurs spécialités et leurs champs de compétence afin que le Conseil syndical et l'équipe technique identifient celles et ceux qui peuvent leur apporter le meilleur conseil selon les besoins.

Patrick Coquillard s'interroge sur l'utilité de réunions plénières régulières, des réunions sur des thèmes particuliers ne réunissant que les membres qui s'estiment compétents et légitimes pouvant être plus profitables. Il souligne par ailleurs l'aspect chronophage des déplacements au sein du PNR souvent lointains pour ces réunions.

Francine Boillot-Grenon rappelle que le choix de réunions du Csq sur le territoire du parc avait pour raison la nécessité de faire découvrir concrètement le PNR PA aux membres du conseil car beaucoup sont extérieurs. L'autre idée était aussi de montrer aux communes que le Parc est présent aussi à travers son conseil scientifique.

Frank Braemer veut souligner que les missions et le fonctionnement du Conseil et du bureau ont été élaboré progressivement après plusieurs réunions de co-construction (cf. les comptes-rendus des premiers Csq). Les réunions plénières ont lieu au minimum 2 fois par an. Ces réunions plénières sont essentielles car elles assurent la cohésion du conseil, le partage des

points de vue disciplinaires, la connaissance mutuelle et créent une culture PNR PA commune. Tout au long de l'année et des projets, ce sont les contacts entre membres et chargés de mission et la participation aux groupes de travail et commissions qui sont privilégiés : chacun agit en fonction de ses disponibilités et de ses compétences. Le bureau a ici un rôle d'animation et de médiation important.

Le rôle majeur du bureau est de permettre la préparation d'avis et de conseils reflétant une approche collective et pluridisciplinaire : cela donne au Conseil syndical, à la direction et aux chargés de mission une vision élargie des questions, et donc permet d'apporter des réponses plus adaptées. L'intervention de personnes ressources sur leur champ de compétences peut alors être pensée de manière plus fine.

La préparation des dossiers et l'organisation matérielle des réunions nécessitent du temps. Le temps de travail qu'un chargé de mission est autorisé à consacrer à cette préparation est l'expression de la volonté et des attentes du Conseil syndical et de la direction du PNR quant à obtenir des avis et des études du collectif que constitue le Conseil. Les exemples des parcs des Alpilles et de la Chartreuse sont rappelés, parcs dans lesquels un chargé de mission à temps complet est affecté au Conseil scientifique.

Elisabeth Gallien rappelle l'existence des « groupes projets », qui peuvent être le support de ces échanges et de la participation des membres du Csq. Elle s'interroge sur l'intérêt et la possibilité d'identifier des personnes ressources qui pourraient être interlocutrices de différentes structures, en fonction des besoins d'animation : cela renvoie au fait que cela ne rend pas nécessaire un bureau.

Francine Boillot-Grenon est d'accord avec l'intervention de Frank Braemer sur les enjeux et objectifs spécifiques d'un collectif « Csq ». Elle souligne aussi la légitimité apportée par le conseil scientifique et le conseil de développement aux actions du Parc en général. Ce processus spécifique de légitimation passe par la représentation et donc la présence d'un bureau et d'un(e) président(e) et de vices président(e)s. De plus, elle souligne la nécessité du travail d'équipe au sein du bureau, qui est avant tout un lieu de synthèse interdisciplinaire nécessaire au vu des entrées par trop sectorielles et le court-termisme des opérateurs ou des appels à projet.

Un bureau est aussi essentiel pour activer une dynamique et une identité collective au sein du conseil scientifique. **Un Csq est plus que la somme de ses membres et son originalité et son efficacité reposent sur cette dynamique collective qui, elle-même, dépend d'un bureau rassembleur et médiateur.**

Si le bureau ne peut être constitué aujourd'hui, elle demande instamment au conseil syndical et à la direction de garder le projet d'élire un bureau, de procéder dans les mois qui viennent au recrutement de nouveaux membres et de poursuivre la consultation entre les membres du Csq volontaires actuels ou à venir pour identifier les membres d'un futur bureau.

En résumé, elle pointe 3 demandes à destination du Conseil syndical et de la direction :

- Un temps de réflexion pour revenir sur la décision de non - renouvellement du bureau par le Conseil syndical et la direction du PNR,
- Une formulation des rôles attendus du conseil scientifique par le conseil syndical avec une priorisation des missions et un échéancier éventuels liés aussi à un plan de financement du soutien attribué au Csq.
- L'identification de noms de collègues pour les places/thématiques manquantes au sein du conseil scientifique, collègues qui pourraient être intéressés pour participer au bureau. Certains contacts avaient été faits dans ce sens par le bureau.

IV. Séminaire sur la transition écologique (cf. diaporamas de présentation joints au CR)

IV.1. Transition écologique : réflexion préalable autour d'une définition plurielle

(Francine Boillot, maître de conférences en sciences de la communication, Equipe TransitionS, UCA Université Côte d'Azur)

L'actualité du territoire nous engage à focaliser ce séminaire sur la transition écologique. Mais de quelle *transition écologique*, parlons-nous ? Le moins que l'on puisse noter est l'abondance des termes qui président aujourd'hui à tout projet de territoire : développement durable, transition écologique, énergétique, transition socio-écologique, environnement, etc. Des termes polysémiques très différemment interprétés selon les acteurs et les contextes en présence. Il est de notre responsabilité de nous entendre sur ce que nous allons considérer dans ce séminaire. A la fois, pour bien identifier l'objet de notre débat, mais aussi, nous le verrons, pour comprendre combien la question du patrimoine naturel – sujet peu traité jusque-là dans le PNR des Préalpes d'azur, devient, aujourd'hui, un des leviers fondamentaux de l'innovation territoriale.

Retour sur une histoire courte et malmenée

Un petit point d'histoire aidera à cette clarification. Si on se contente de ne partir que des années décisives 1960 - 1980, force est de constater que les idées et les concepts majeurs de cette époque ont été sans cesse mis sous le boisseau voire battus en brèche. Beaucoup d'entre vous pourraient en témoigner.

1960-1970

Il y eu d'abord la nouvelle perception d'un monde fini et global (1960 / alunissage), puis surtout, le rapport *Halte à la croissance* (1972/ D et D. Meadows, Club de Rome) qui pose l'enjeu et le concept de durabilité. En mettant en relation pour la première fois, l'épuisement des ressources non renouvelables et une production et une consommation effrénées, ils prédisent un avenir sombre (cf. figure 1) et engagent à d'autres modèles sociétaux (cf. figure 2).

Figure 1 : la prédiction d'un monde qui court à sa perte (D et D. Meadows, 1972)

World3: The Dynamics of Growth in a Finite World

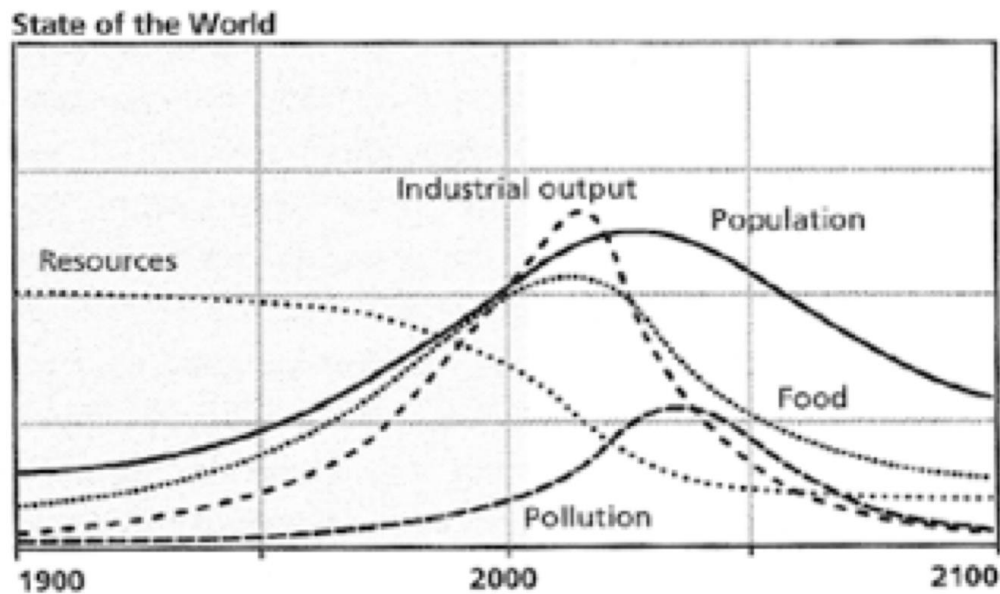
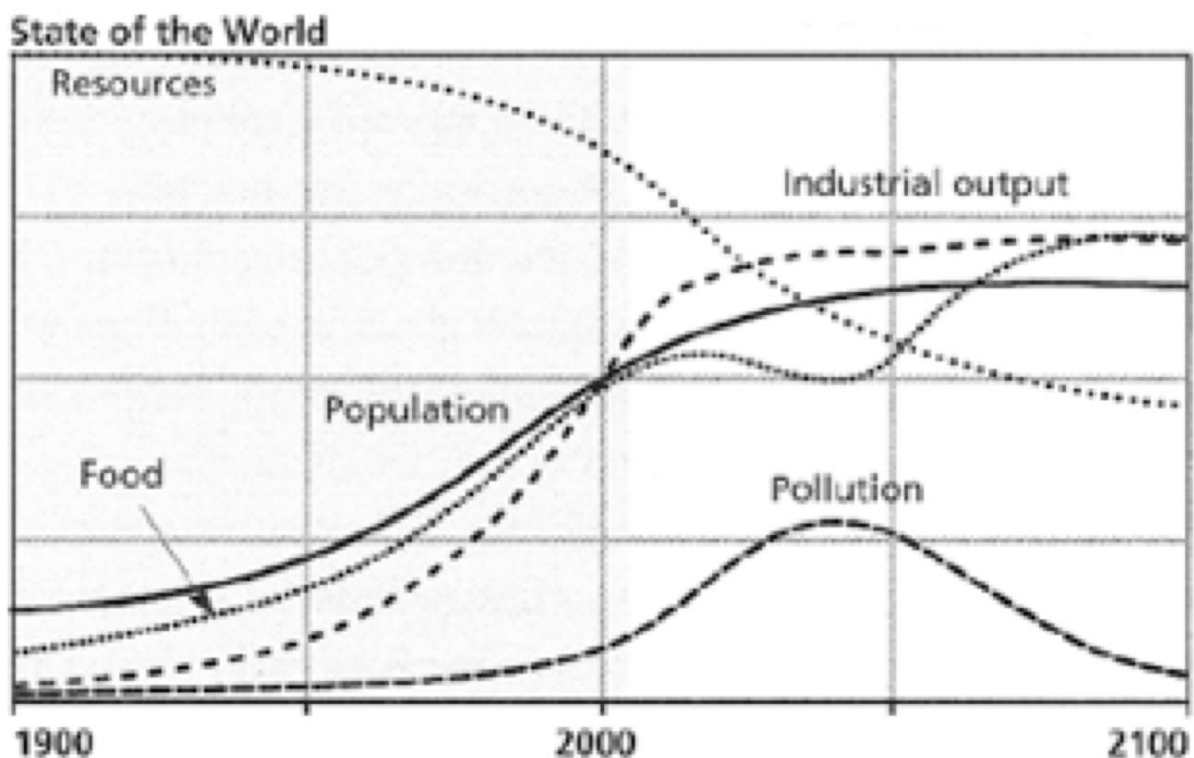


Figure 2 : un des scénarios pour une société soutenable (D et D. Meadows, 1972)



D'ailleurs, remarque importante pour notre clarification, ce rapport ne parle pas de « développement durable » mais de « transition ». Et il met en garde dès le départ quant à une solution par trop productiviste et technologique, ce que nous n'avons pourtant pas manqué de faire. En effet, pour Donella et Dennis Meadows : « **La transition vers une « société soutenable » nécessite (...) de préférer à la quantité la SOBRIETE, l'EQUITE et la QUALITE DE VIE.**

Cela nécessite plus que de la productivité, plus que de la technologie, cela exige également de la maturité, de la compassion et de la sagesse ». (Rapport Halte à la croissance, Club de Rome, 1972).

1970-1980

Cette époque est aussi animée par plusieurs courants de pensée complémentaires. Les uns parlent **d'écodéveloppement** (Y. Sachs, notamment). Ils introduisent l'idée de satisfaire les besoins des plus démunis en lien avec une croissance adaptée à des ressources finies. Ils relèvent l'importance de **la participation et du pilier social**. Axés sur les Pays en voie de développement, ils seront peu entendus par les pays occidentaux.

D'autres auteurs proposent **une « économie écologisée »**. Ils invitent à la prise en compte d'un capital naturel et humain jusque-là délaissé par les modèles économiques, posant très tôt les termes de l'écologie circulaire ou autres modèles actuels.

D'autres encore s'intéressent aux temporalités longues en y associant les questions de bien être, **d'équité intra et intergénérationnelles**, en lien avec la consommation et la prise en compte des ressources renouvelables et non renouvelables.

On le voit l'alarme et le concept de durabilité posé par *Halte à la croissance*, d'une part, et la complémentarité de toutes ces approches, d'autre part, posent les premiers contours d'un modèle de société soutenable. Sur le terrain des praticiens, on l'oublie à présent, il va alors surtout s'exprimer derrière la notion d'environnement, qui est alors très englobante (figure 3).

Figure 3 : les cinq piliers de la notion d'environnement, fin des années 80 – début 1990 (J. Theys)



Il est intéressant de noter que cela préfigure les futurs piliers du développement durable, avec une intéressante distinction entre écologique (faune, flore, habitat) et sécuritaire (risques et gestion des secteurs air, eau, déchets, etc.) et une présence remarquable des piliers social et culturel. Le développement durable étant alors un terme inclus dans le pilier économique... (F. Boillot-Grenon, 1992¹). Certains auteurs (dont la plus précoce est L. Sauvé, par exemple) prônent aujourd'hui le retour à une telle appréhension de la notion d'Environnement, j'y reviendrai.

1987

Dans le même temps, première influence du monde économique libéral, c'est le terme de développement durable qui va être officiellement posé en 1987 par la Commission Brundtland des Nations Unies : « un développement qui rencontre les besoins du présent sans compromettre ceux des générations futures ».²

Le développement durable devient alors la notion englobante détrochant à cet endroit la notion d'environnement. Il est rapidement omniprésent.

1990 - 2000

Je noterai que dès 1987, la dominante économique³ du développement durable poussent certains à s'alarmer de l'application d'une « durabilité faible » récupérée par un libéralisme galopant. La durabilité forte étant associée, elle, à l'idée d'une décroissance difficilement acceptable par le modèle dominant, même si elle fonde le modèle des Meadows.

Quoiqu'il en soit, à l'époque, on peut se réjouir du fait que cette pensée de la durabilité sorte de la marginalité associative, scientifique voire onusienne et soit intégrée mondialement par les états et la sphère socio-économique, politique et médiatique. Ainsi, les années 90 seront marquées par la concrétisation et l'opérationnalité du concept impulsées notamment par le sommet de Rio de 92 (par exemple, mise en place d'agendas 21 et autres démarches de projet de territoire durable dont les entrées sont mobilité durable, énergie, air, eau, etc. Autant d'items que l'on retrouve dans les chartes des PNR, d'ailleurs).

Quoiqu'il en soit, cela permet de modéliser un projet de territoire durable axés sur l'imbrication étroite de 3 piliers (environnement/social/économie) puis de 4 piliers (culture/agenda 21 de la culture, à partir de 2002). Libaert adjoint même un cinquième pilier « la communication », celle-ci étant vue comme un pilier essentiel et nécessaire pour opérer le difficile croisement entre piliers qui constitue le fondement même du développement durable /Libaert, 2015⁴).

¹ Boillot Francine, 1999, Clarifier les représentations des partenaires d'un projet de médiation environnementale, 26 pp., in : L'école et ses partenaires scientifiques, Paris : revue *Aster*, n° 29

² « *Notre avenir à tous* », rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (ONU, 1987), dit « rapport Brundtland », du nom de la présidente de la Commission, Madame Gro Harlem Brundtland.

³ Dans le rapport Brundtland, les termes économiques de développement, de besoins, de ressources dominent sur les autres orientations des penseurs pré cités des années 70-80.

⁴ Libaert Thierry, 2015, *Communication et Environnement, le pacte impossible*. Presses universitaires de France, Paris.

Enfin, le développement durable s'appuie aussi sur plusieurs principes dont, entre autres, la gouvernance, la participation, la responsabilité et l'éthique.

Un dernier fait important est à signaler : on passe aussi à cette époque, d'une culture de la réparation et de l'alerte des années 70 à une culture plus positive d'anticipation et de résilience et d'innovation territoriale. Qui renvoie à une certaine maturité et opérationnalité du développement durable.

Aujourd'hui, presque 20 ans plus tard après la définition de Brundtland, que reste-il du développement durable ?

Sans dévaluer l'intérêt des avancées faites en son nom (nous y avons tous participé), force est de constater que le potentiel de cette notion s'est souvent perdu dans un opportunisme économique et politique qui l'a vidé de son sens et qui l'entache bien souvent de greenwashing voire de socialwashing et d'ethicalwashing. Elle s'est aussi surtout déployée selon une vision anxieuse, sécuritaire, techniciste, genrée, industrielle et libérale (voir à ce sujet les critiques à l'encontre de la ville durable, construite surtout pour des hommes trentenaires, sportifs et connectés...). Enfin, l'approche globale et mondiale très présente dans les années 70-90 s'est affaiblie comme en témoigne le désengagement de nombreux états lors des derniers sommets mondiaux. Et tout cela malgré l'urgence, la gravité et la gageure des problématiques à traiter.

Cette crise s'exprime particulièrement dans le secteur de la communication du développement durable étudié par ma discipline⁵. Le flou sémantique du développement durable, souvent qualifié de mot « valise », est apprécié pour sa capacité à rassembler un paysage hétéroclite d'enjeux, d'acteurs, de représentations, de discours et de modes d'actions. Et les analyses de la communication des acteurs montrent que le développement durable est surtout utilisé comme « référent social », comme « bannière », à des fins plus réputationnelles qu'informationnelles. En clair, il suffit de le citer et d'avoir l'air de... Mais cette stratégie manipulatoire ne tient plus face à la critique radicale qui est faite au développement durable.

A présent, communiquer sur le développement durable est tendancieux voire dangereux (Libaert (2015) parle de l'effet boomerang désastreux que peut avoir une communication sur le développement durable faite par une organisation non légitime). Du coup, dès 2000, beaucoup d'acteurs vont éviter le terme... Par exemple, les entreprises parlent de responsabilité sociale, les états et autres collectivités vont rebaptiser leur programme en parlant de transition socioécologique, écologique, énergétique etc... La communication climatique fait d'ailleurs aussi une étrange apparition comme référent social de remplacement

⁵ F. Boillot, L'émergence tardive de la communication de l'environnement et du développement durable, Le XXème siècle saisi par la Communication, in Revue Hermes, Paris, 2015

(en étant souvent tout aussi vide de sens que « développement durable », comme j'ai pu le démontrer dans une recherche sur la communication interne d'une grande entreprise française⁶.

Ceci constaté, le terme de transition apparaît comme très approprié, reprenant d'ailleurs le terme visionnaire des Meadows de 72... Mais cette nouvelle appellation change-t-elle grand-chose ? Réintroduit-elle la richesse des courants qui ont présidés à l'émergence du développement durable ? Car tout a été dit, pensé, proposé très tôt sans beaucoup de capitalisation...

On verra que dans le « Contrat de transition écologique » du ministère qui sera présenté tout à l'heure, on retrouve sous ce chapeau des thématiques classiques d'un développement durable opérationnel ; et que le flou sémantique persiste puisque dans ce texte, on parle indifféremment de transition écologique (qui englobe l'énergie... ?) puis de transition écologique (qui renvoie à l'écologie – nature), puis de transition énergétique sous el chapeau du contrat écologique... Ceci n'est pas très grave si on considère que ces appellations sont le signe de codes internes aux acteurs de ces organisations et dévoilent la prédominance de sujets prioritaires pour ces acteurs (par exemple, ici, l'énergie) au détriment de sujets mineurs donc moins clarifiés, qui reprennent leur sens polysémique (par exemple écologique qui peut renvoyer à environnement, biodiversité, à mouvement politique, à sciences écologiques, etc.). On peut juste s'étonner que le terme « Transition socio-écologique », plus transversal et à présent bien admis, ne soit pas retenu ici. Et souligner l'effet bannière qui est seul visé ici sans grande nouveauté.

Ceci dit, pour nous, aujourd'hui, cette clarification est fondamentale pour redonner du fond à notre positionnement.

Car la vraie question est de savoir **comment tenter de ne pas retomber dans l'ornière du développement durable, dans une transition « molle », dans une « formule de surface » au mépris des expériences et réflexions qui se multiplient depuis des décennies ?**

Nous suivrons ici l'analyse critique de Dominique Bourg, philosophe de l'environnement⁷. Pour lui, l'échec du développement durable découle de plusieurs erreurs dont celle : *d'avoir postulé une harmonie possible entre les trois fameux piliers : les dimensions économique, écologique et sociale du développement. C'était faire peu de cas de l'impérialisme essentiel à la raison économique, de son penchant irrésistible à phagocyter toute autre dimension. Il*

⁶ Ledouble H., Boillot F., Marty E., Cadel P., 2017. La communication environnementale et climatique, entre objectifs de réputation et d'information. Analyse d'un discours d'entreprise autour de l'introduction de véhicules électriques. In (sous la direction de Elodie Vargas), *Entre discours, langues et cultures : regards croisés sur le climat, l'environnement, l'énergie et l'écologie*, Revue *Le discours et la langue*, n° 82, EME Editions

⁷ Dominique Bourg, « Transition écologique, plutôt que développement durable. Entretien avec », *Vraiment durable* 2012/1 (n° 1), p. 77-96. DOI 10.3917/vdur.001.0077 (<https://www.cairn.info/revue-vraiment-durable-2012-1-page-77.htm>)

aurait au contraire fallu doter les deux autres dimensions de contrepoids extrêmement puissants.

De même, pour lui : « Jeter » le développement durable, c'est permettre de récupérer la durabilité. C'est cette notion qui importe, avec ses deux facettes, sociale et écologique, totalement intriquées, qu'on ne peut absolument pas séparer.

Nous n'entrerons pas dans l'intéressante réflexion de D. Bourg sur la durabilité forte et faible, directement liée au débat sur croissance/décroissance (cf. la totalité de son article). Ce qui importe donc aujourd'hui est de mesurer l'enjeu d'une reconnaissance du pilier écologique et de son articulation avec le pilier social et culturel. Ecologique au sens de « l'écosystème » et non pas des « ressources naturelles », « ressources » relevant encore de l'intrusion d'une vision économiste...

Il est ainsi urgent de (re)considérer la question de la nature en tant que telle dans le PNRPA. Nous pourrions dire de même du pilier social. D'ailleurs, nous avons ici maintes fois déploré que la thématique du patrimoine naturel ne soit pas prioritaire, au profit de dominantes techno-économiques inhérentes à la société du développement durable qui pèsent sur les décideurs et les agents.

L'actualité sur le PNRPA : un CTE « Contrat de transition écologique » basé sur un projet naturaliste -, nous donne les moyens de la remettre sur le devant de la scène. La « Transition », qui cherche à se démarquer d'un développement durable trop décrié, nous engage aussi à emprunter de nouveaux chemins qui donne un poids et un traitement plus explicites aux piliers délaissés.

Reste simplement à s'entendre sur le sens des termes employés aujourd'hui. Je vous propose de parler de transition écologique *sensu stricto* pour ce qui concerne la question de la nature ; de parler de transition socio-écologique lorsque le projet relie social et écologique en faveur d'une transversalité et durabilité attendues ; et de garder l'appellation CTE pour qualifier le programme du ministère (la transition écologique de ce CTE englobant ici tous les piliers du développement durable...).

Et surtout, je vous propose de profiter de cette actualité pour donner tout le poids nécessaire à la question écologique au sens naturaliste du terme et non pas sécuritaire (air, eau, déchets, etc.), en articulation, bien sûr, avec les autres piliers.

Il est temps à présent d'entendre les termes du « contrat de transition écologique » proposé par le ministère.

IV.2. La transition écologique en France et le projet de Contrat de Transition Ecologique sur le territoire du PNR PA (Elisabeth Gallien – Directrice du PNR PA)

Elisabeth Gallien souligne qu'effectivement, il y a eu un glissement de définitions. Quand on parle de transition écologique, on a beaucoup de concepts différents : économie d'énergie, adaptation au changement climatique, développement durable, énergie renouvelable, biodiversité, etc. Elle propose un court historique de l'actualité du contrat de transition écologique sur le territoire et précise qu'elle n'a pour l'instant pas d'informations très précises.

Fin 2017, le PNR reçoit une information sur une nouvelle modalité de contractualisation avec l'Etat, avec 20 territoires pilotes, les CTE (Contrats de transition écologique).

Janvier 2018, on note une forte mobilisation du député Loïc Dombreval (vétérinaire de formation) en soutien du projet de Patrice Longour, directeur du parc zoologique « réserve des Monts d'Azur ». Ce vétérinaire de formation a travaillé sur la grande faune, notamment au Botswana, qui a muté vers une économie du tourisme lié à la nature pour préserver la nature et pour sortir de l'industrie du diamant. Il a proposé de revenir en France pour faire ce parc qui vit de l'accueil du public. C'est un domaine de 350 ha clos pour la grande faune (cheval, bison, cerf, sangliers...)⁸. Il est situé vers Thorenc et fait partie d'un programme de sauvegarde du cheval de Prjevalski et du bison d'Europe.

Dans le cadre du CTE, Patrice Longour porte un projet « d'université du sauvage ». Il a rédigé des fiches actions où il apparaît notamment la question du lien entre urbain et rural, entre ceux qui sont à la recherche du sauvage et ceux qui essaie de se détacher de cette « étiquette » jugée péjorative par les ruraux.

Un forum est en cours d'organisation, autour du thème de la biodiversité : l'objectif est de mobiliser les forces vives du territoire autour de la nature sur le thème « vivre et entreprendre avec la nature » / « de la montagne à la mer, innover avec le sauvage ».

Certains membres du Csq entendu parler d'introduction d'espèces, mais cette question reste floue.

Fin janvier, le sous-préfet propose que ce projet puisse faire l'objet d'un CTE. Ce serait le seul projet CTE qui traite de la biodiversité et qui concerne un PNR. Le CTE doit être porté par une agglomération, en l'occurrence le Pays de Grasse, qui n'a pas tranché encore sur cette question.

Au niveau du Parc, une discussion en comité syndical a eu lieu proposant que l'initiative puisse être accompagnée notamment pour élargir la démarche territorialement. En même temps, un pôle métropolitain se met en place et proposition est faite que le CTE soit porté à cette échelle. Ce contrat n'apporte pas de crédit supplémentaire, l'Etat propose une ingénierie financière et administrative pour aider les projets qui s'inscrivent dans ce cadre et qui remontent du territoire. Souvent les projets sont à l'interface de plusieurs institutions : l'Etat propose de simplifier les « entrées », voire de faire des exceptions réglementaires en fonction des projets.

⁸ Certains membres soulignent que ce cheptel augmente et cause surpâturage et demande de ressources en eau.

Aujourd'hui, c'est la préfecture qui invite, d'abord la CAPG, puis les autres institutions/administrations. La présence du Csq et du CDD n'a pas été souhaitée pour l'instant. Seule la Fédération de chasse y a participé. L'EPCI qui a été fléché comme partenaire, voulait aussi en savoir plus sur le projet avant d'ouvrir la réflexion plus largement.

Daniel. Siméon précise que la Fédération de Chasse a bien été conviée à 3 réunions et que le préfet soutient ce projet. Il a tenté d'avoir plus d'informations auprès du chargé de mission de la Préfecture, mais a priori, il ne s'en occupe plus. Il confirme que c'est la CAPG qui reprend l'animation de ce projet, mais cela n'a pas l'air d'avancer pour l'instant, car il faut d'abord définir le profil de la personne à recruter. La vision du « sauvage » étant pour l'instant peu explicitée, il serait souhaitable de connaître ce que recouvrent réellement les différents termes utilisés dans le cadre de ce projet. Des précisions pourront sans doute être apportées après la finalisation de « fiches actions ».

Elisabeth Gallien précise que les collectivités ne veulent pas fixer d'objectifs d'introduction ou de réintroduction d'espèces, mais qu'elles sont prêtes à faire de l'expérimentation. La discussion n'a pour l'instant pas eu lieu et le forum est fait dans cette intention. Elle précise qu'il importe aussi d'élargir le sujet et le périmètre territorial et de ne pas se cibler uniquement sur la réserve des Monts d'Azur.

Il est noté que le projet reste peu explicité et qu'il faut attendre d'en savoir plus pour se prononcer. L'idée de cette séance du Conseil scientifique est d'objectiver les termes et parler de façon générique sur ces sujets dans l'hypothèse d'une consultation à venir. Julien Albert va donc à présent rappeler quelques notions clefs de l'écologie à l'attention des membres d'autres disciplines. Puis nous aborderons les problématiques d'introduction, de réintroduction et de suivi d'espèces. Pour finir par la question de l'économie de la nature, élément a priori moteur du projet du CTE sur notre territoire.

IV.3. Principes fondamentaux de la l'écologie d'un territoire (Julien Albert – Chargé de mission eau, biodiversité et conseil scientifique pour le PNR PA)

Julien Albert rappelle les définitions des notions de base : écosystème, homéostasie, biomes/écorégions, et souligne que le territoire du PNR est au croisement des trois biomes : atlantique, méditerranéen et alpin. Il développe les notions de réservoirs biologiques, de corridors écologiques et de réseau écologique (Cf. le diaporama. Importance de la mosaïque d'habitats : territoire d'un individu + domaine vital + habitat).

IV.4. Présentation de la stratégie régionale de lutte contre les espèces végétales exotiques envahissantes, EVEC (Katia Diadema & Cyril Cottaz – Conservatoire botanique national méditerranéen-CBN Med)

Katia Diadema est aussi responsable O6 du CBN - Med et référente sur les chantiers Berce du Caucase. Cyril Cottaz est spécialiste des espèces envahissantes et animateur de la stratégie de lutte pour le CBN - Med et pour le Parc national de Port Cros.

Les experts rappellent d'abord trois points de cadrage :

- **la définition des espèces exotiques envahissantes EVE** : on en parle beaucoup mais le concept est basé sur des fondements scientifiques. La définition utilisée par le CBNMed s'appuie sur deux choses :
 - **Une espèce indigène est définie** à partir de quand on estime qu'elle a été introduite. Pour la flore, on prend 1492 (date de découverte des Amériques) et pour la faune, 1850. Cela situe la différence entre le marronnier (néophyte) et le noyer (archéophyte) par exemple.
 - **Une espèce envahissante** n'est pas indigène et a une dynamique de colonisation rapide.

En Méditerranée, la biodiversité est exceptionnelle et le développement des EVEC est une menace très importante en raison de ses impacts : sanitaires, économiques et sociaux (cf. diaporama.)

- **La réglementation liée aux EVE** : les principales sont les Conventions de Ramsar, de Bonn et de Rio, dont les éléments sont repris dans les conventions européennes (Berne notamment). Cela s'est transcrit dans les directives « oiseau », « faune/flore/habitat », « cadre sur l'eau » et dans le règlement européen. 23 taxa de flore et 26 taxa de faune ont été identifiés dans ces règlements, notamment pour les interdire à la vente, les éradiquer, les contrôler, etc.

Des programmes sont mis en place, notamment ALIEM (Interreg) en méditerranée pour agir efficacement pour contrôler les menaces et contribuer à la restauration des écosystèmes dégradés, limiter les risques de diffusion des espèces introduites envahissantes, etc. Cette réglementation a été traduite en France, notamment par des formations pour développer les pouvoirs de police. En PACA, la stratégie est fonctionnelle depuis 2014, co-pilotée par la DREAL PACA, la Région et la mission du gouvernement confiée au CBN-Med. Les objectifs de la stratégie régionale sont rappelés dans la présentation.

Un focus est proposé sur la Berce du Caucase : cf le diaporama.

Plusieurs points ressortent ensuite des échanges avec la salle :

- Sur l'espèce *Ailanthus altissima*, quelle peut être l'action du Parc ? Le territoire est très large et l'espèce y est très implantée ; il n'y a pas de stratégie d'éradication possible, seulement des actions de sensibilisation/information...
- Sur la police et le contrôle : un travail est fait par le PNR avec les services de l'Etat pour faire respecter les lois, notamment pour la vente de certaines espèces. Le PNR travaille également sur des palettes végétales à recommander aux habitants pour contrôler cette diffusion.
- Un site internet synthétise toutes ces notions et programmes : invmed.fr

V.5. Réintroductions volontaires, l'exemple du bouquetin des Alpes et du gypaète barbu (Nathalie Siefert & Monique Perfus – PNM Parc national du Mercantour)

Les experts proposent ici de rendre compte du retour d'expérience de deux réintroductions :

La réintroduction du bouquetin :

Le lecteur se reportera utilement à toute la richesse de la présentation dans le diaporama joint. La réintroduction du bouquetin des Alpes a nécessité l'intervention d'un projet ALCOTRA (Interreg) portant sur 3 grandes thématiques : pose de collier GPS, veille sanitaire des populations, translocation pour renforcer génétiquement la population de l'Est du territoire. Un programme pédagogique d'envergure a également été nécessaire.

NB : sur les Préalpes, il a eu des lâchers de chamois dans les années 80, ce qui a permis de favoriser l'implantation de l'espèce aujourd'hui présente dans tous les massifs : partenariat FDC06 et PNM.

La réintroduction du gypaète : cf. présentation diaporama.

Le lecteur se reportera utilement à toute la richesse de la présentation dans le diaporama joint. Le gypaète a plus ou moins disparu par une action anthropique liée à une extermination directe. L'historique de la réintroduction est rappelé. La question du brassage génétique a rapidement été soulevée, dû à la présence au départ de seulement quelques individus en captivité qui sont regroupés pour générer des petits et produire des individus qui sont ensuite introduits en milieu naturel. Aujourd'hui des projets tentent de reconnecter avec la population pyrénéenne pour diversifier le brassage.

Dans les deux cas de réintroduction, les intervenantes insistent sur la nécessité d'une ingénierie importante dans ces projets et sur le fait que les grands principes de l'écologie ne doivent pas être oubliés pour la réintroduction d'espèces.

Les échanges soulignent entre autres :

- L'importance de facteur limitant comme l'adaptation des espèces au relief (notamment dans le cas du bouquetin) : certains « vieux » individus ne se sont pas adaptés au relief en Chartreuse (projets menés par le PNR) : ce n'est pas le cas des jeunes qui se sont adaptés.
- Le travail amont colossal et la logistique importante, donc coûteuse.
- Le travail de sensibilisation indispensable et tout au long du projet de réintroduction et même après (même exemple du PNR du Verdon et des vautours). Il faut souvent accompagner les locaux ou visiteurs du fait de la méconnaissance et de la déculturation de la présence de ce type d'espèces depuis longtemps disparues sur le territoire.

Il est noté que plusieurs critères de réussite seront à reprendre dans le cas de la nécessité d'un avis du Csq, sur la base des éléments et du recul du PNM (milieu, moyen, etc.)

Une autre question sera aussi à approfondir, celle de la cohabitation et de la concurrence (alimentaire, spatiale, etc.) entre les ongulés sauvages et les ongulés domestiques. Pour l'instant, la politique européenne soutient l'élevage et les grands troupeaux ovins. Dans les alpages, le nombre des troupeaux ne diminue pas et la demande d'installation d'élevage est élevée. Et la problématique de l'accès à l'eau est centrale à la fois pour les grands ongulés et les troupeaux domestiques. D'autres incompatibilités peuvent aussi surgir liées aux pratiques pastorales : par exemple, en Afghanistan, 85% de la population de vautours a été décimée par la consommation de dichlofénac utilisé dans l'élevage.

La légitimité de l'introduction /réintroduction est aussi posée : **Claire Delhon** précise que sur les Préalpes d'Azur, il y avait de l'auroch et du bouquetin (qui est devenu montagnard suite à la pression anthropique). Mais que le bison n'est pas une espèce qui a été présente sur le territoire. On ne peut donc pas parler de retour du sauvage ici.

Francine Boillot remercie les 4 intervenants présents et leur institution pour leur disponibilité et leur haute expertise. Elle souligne le gain immense de tels échange sur les problématiques communes aux différents espaces patrimoniaux de notre région.

IV.6. Place du patrimoine naturel dans la Charte du Parc et importance du suivi et des inventaires des espèces (Renaud Dumas & Gabriel Alziar)

L'inventaire est fondamental pour piloter et évaluer la politique patrimoniale du PNR. Le Csq demande depuis le début du précédent mandat d'établir une politique d'inventaires, mais le manque de moyens et les différentes actualités ont laissé pour compte ce poste important. Notre réflexion d'aujourd'hui nous permet de rappeler que ces inventaires sont un dispositif central d'un projet de transition écologique. Il est donc proposé à nouveau de construire un projet d'inventaires prioritaires sur le territoire du Parc, notamment dans l'objectif d'être prêts à répondre à des appels à projets potentiels.

Objectif :

- Ne pas avoir à chercher l'ensemble des bases de données mais avoir rapidement les données centralisées, utiles aussi bien aux chargés de mission, du conseil syndical, du Csq, et du CDD
- Prévoir une diffusion large auprès des partenaires, des élus, etc.

Aujourd'hui le constat est fait :

- Qu'il existe déjà de nombreuses bases de données,
- Que des collections sont aujourd'hui peu connues ou restées chez les spécialistes et nécessitent d'être valorisées.

La parole est donnée à **Gabriel Alziar** qui réfléchit depuis un moment déjà sur la mise en œuvre d'un tel inventaire.

Il pense qu'il faudrait prévoir pour le patrimoine naturel, deux bases, à réaliser grâce à des logiciels simples et universels comme « Excel » ou équivalent (et ne pas s'enfermer dans des systèmes figés avec des listes préétablies qui ne servent généralement à rien).

Un premier fichier serait purement bibliographique et pourrait s'inspirer de la base Ecothek du conseil général où les standards de rédaction ont été appliqués (certains étant cependant devenus désuets depuis les progrès de l'informatique).

Le deuxième serait la base de faune-flore, avec la liste des espèces présentes, chacune accompagnée des données sur les localités, les dates, l'écologie ... Elle doit être alimentée aussi bien par le travail de documentaliste qu'effectuera la personne chargée d'analyser tous les documents disponibles, aussi bien articles et livres répertoriés dans le fichier bibliographique, que les fichiers informatiques publics (Silene, Tela Botanica, INPN ...), sans oublier les apports éventuels des membres du PNR ou du conseil scientifique (ce qu'il avait déjà suggéré pour la répartition des plantes envahissantes) et ceux de naturalistes désireux de communiquer leurs données.

En dehors de ces indications éco-géographiques, chaque espèce sera accompagnée de son arbre ascendant sans multiplier outre mesure les subdivisions : faune ou flore évidemment, Embranchement + Classe + Famille pour les plantes (Champignons inclus), Classe + Ordre + Famille (Vertébré ou Invertébré me semble inutile, Mollusque, Insecte, Oiseau ... me semblant

suffisamment parlant). Il faut prévoir aussi une colonne source avec l'origine informatique, « humaine » ou bibliographique de l'information ; dans ce dernier cas, des liens hypertextes sont bien sûr à prévoir entre ce fichier et le premier.

En ce qui concerne le patrimoine « géologique », on pourra remplacer la case « espèce » par une indication comme pli, faille, zone fossilifère, glauconie ... mais le gros avantage c'est que généralement l'emplacement est là pour quelques millénaires voire plus.

Si le fichier bibliographique peut être bâti et rempli au bout d'un temps raisonnable, il est évident que la base de données faune-flore (et géologie) demandera dès le départ un investissement en temps important, notamment si on reporte pas à pas toutes les données issues de la bibliographie. Il s'agit aussi de décider qui, par la suite, sera chargé de l'alimenter en continu et de répondre aux sollicitations informatives de ses collègues du PNR ou de chargés d'étude.

Important : dans la base de données faune-flore, dans la première colonne, il faut bien indiquer le nom du taxon **complet** genre + espèce + auteur(s) + date ; ceci permet de diminuer le nombre de colonnes, de trouver immédiatement une espèce sans avoir à utiliser des combinaisons de choix et de corriger le plus rapidement possible une combinaison entière (ce qui ne manquera probablement pas d'arriver ; à ce sujet il convient de prévoir une colonne synonyme).

Questions/réponses :

- Une base de données et/ou un réseau de base de données adaptées au PNR doivent donc être envisagés. Pour le cas où on ne trouve pas de stagiaire ou d'étudiant pour ce travail, il faudra certainement trouver quelqu'un qui le fasse, notamment quelqu'un qui connaisse les espèces pour vérifier la véracité des données, actualisation des noms, systématique, etc.,
- La mise à jour des données doit être régulière

Patrick Coquillard se propose d'interpeller ses collègues pour voir la faisabilité d'une application qui irait interroger toutes les bases de données et dont le travail d'information serait réciproque. Normalement tout est centralisé au niveau de la base nationale mais cela n'est pas toujours le cas.

- L'importance de la spatialisation des données est soulignée. Aujourd'hui il n'y a pas d'outil suffisamment efficace présent au Parc
- On peut prévoir effectivement en complément de faire des inventaires participatifs avec différents clubs de naturalistes de randonnée, associations, etc. Différents programmes existent déjà comme Telabotanica ou aussi le programme « Sauvages de ma rue », et il est sans doute intéressant de partir avec les données et initiatives qui existent.
- Il faut établir une liste d'espèces adaptées à ces inventaires participatifs. Il faut que la plante ou l'animal soit facilement reconnaissable (exemple : lys, plantes

invasives, *Centaurea collina*, *Lucanus cervus*, etc.) et éviter les espèces qui se ressemblent trop, ou encore qui sont trop sensibles/fragiles.

- Les photos géolocalisées peuvent également servir.
- La question de la transmission des informations est importante. Par exemple, dans Natura 2000, les volumes de l'état « zéro » ne sont pas/peu diffusés
- Un « porter à connaissance » doit être communiqué aux élus ou aux porteurs de projets,

Il est noté que le stagiaire du Csq de l'année prochaine pourrait être affecté à ce travail.

IV.7. Economie de la nature (Etienne Galvez, chargé de mission développement et innovation pour le PNR PA)

Un des enjeux avancés par le projet du CTE sur le PNR PA est l'attractivité du sauvage et le développement économique associé potentiel. Cela renvoie à la notion économique de « services écosystémiques » ou d'économie de la nature. Etienne Galvez va donc éclairer cette notion.

L'entrée économique d'un usage de nature n'est pas facile à aborder sur le territoire. Le discours courant des habitants au sujet des visiteurs ou des urbains périphériques est qu' : « ils consomment le territoire et ne rapportent rien ». Ils pensent aussi que parler des Préalpes d'Azur comme un « arrière-pays », qui plus est, « sauvage », est péjoratif. Par contre, la question des valeurs ajoutées et des retombées économiques est dans la tête de nombreux acteurs et opérateurs. D'où la pertinence de la question sur la notion de « valeur » de la nature ?

Ce débat pose deux premières questions :

- La question de la propriété : à qui appartient la nature et son usage ? La réponse étant propre à chaque culture.
- Au Canada, les Parcs nationaux sont payants, il y a des droits d'accès. Quel partage de l'espace envisager ?

Plusieurs concepts sont associés à la notion d'économie de la nature : cf. la présentation complète du diaporama

- **Fonctions écologiques**,
 - **Services écosystémiques** : qui contribuent naturellement à l'activité humaine,
 - **Services environnementaux** : interventions humaines qui contribuent à préserver les fonctions écologiques, à maintenir voire développer les services écosystémiques. On parle là de gestion.
- ➔ Ce qui conduit à la notion en cours de développement de « **Paiements pour services environnementaux** » (PSE)

Ces notions sont récentes :

- En 2005, le MEA Millenium Ecosystem Assessment, définit 4 types de services (approvisionnement, régulation, culturel et suivi).
- Puis on assiste à son application en France en 2009. Sont précisées alors la typologie des services et la mise en place d'indicateurs pour quantifier ces services.
- Le rapport dirigé par Bernard Chevassus-au-Louis sur le coût de la biodiversité présenté au ministère chargé de l'Ecologie, fixe, en 2009, le premier canevas pour la valorisation des services écosystémiques.
- Le rapport TEEB 2011 montre qu'on peut estimer à 7 points de perte du PIB l'inaction pour préserver les fonctions écosystémiques essentielles.

Ces notions font le lien entre Valeurs → Justice → Droit et Morale...**Il y a de grandes difficultés pour définir la notion de fonctions écosystémiques, de définir et d'attribuer des valeurs et donc de définir la notion même de « paiement »**

Sur le fond est en jeu la question de la **monétarisation** de la nature. En France, la nature est un patrimoine commun et non un patrimoine marchand : ce modèle est susceptible d'être remis en question dans notre culture. Notamment hors la sphère économique.

Est présenté à titre d'exemple, le **Projet Interreg Alp'ES** : alpes-webgis.eu il s'agit d'une plateforme cartographique web permettant de composer des visualisations en superposant des couches thématiques géographiques (limites administratives, zones protégées, etc.) à des données statistiques sur l'économie, les populations, etc. A noter que les valeurs sont plurielles et subjectives. Par exemple, en fonction des catégories sociales, les valeurs ne sont pas les mêmes (exemple entre chasseurs et randonneurs sur la question des ongulés). (Cf. diaporama).

Un débat s'ouvre avec la salle :

Jean-Pierre Mounet : dans ce projet, pour les sports d'eau vive par exemple, on a pris le nombre d'adhérent à la fédération de canoé kayak, en le croisant avec le nombre de kilomètres de rivière, et on a calculé la valeur du service rendu : les données sont fausses ou très partielles.

Pascale Steichen : la vision de faire payer est très économiste. A priori, il est choquant de dire que la nature à un *prix* mais cependant on ne peut contester qu'elle a une *valeur*. Cette notion est analogue à celle que l'on applique pour estimer les valeurs de la vie ou de la mort (si on blesse ou tue quelqu'un, la victime peut demander des dommages et intérêts qui nécessitent la définition de valeurs). On peut donc envisager de transposer cela dans le droit pour la nature : un discours juridique a été développé pour estimer un prix aux préjudices portés à la nature par un projet ou un accident. C'est la notion de compensation/réparation qui, depuis la catastrophe de l'Erika, est mise en avant. Le juge est donc plus à même faire évaluer, par une valeur monétaire, une atteinte au patrimoine écologique. La réparation du dommage écologique est depuis intégrée dans le droit civil, pour harmoniser les décisions juridiques.

Jean-Pierre Mounet : on peut être d'accord pour valoriser le patrimoine dans cet esprit, mais non pour financiariser les usages. S'il y a un échange marchand, celui-ci doit être défini comme un coût nécessaire à l'entretien durable du patrimoine naturel.

Si donner une valeur à l'environnement a un sens quand on souhaite évaluer les dommages qu'il subit, la marchandisation de l'usage de la nature est une tendance inquiétante. Venue des USA, où le « *willingness to pay* » en ce qui concerne le milieu naturel a été évoqué depuis plusieurs décennies, cette idée peut avoir des conséquences potentiellement graves.

Tout d'abord, on peut craindre que la gestion des espaces protégés soit financée par leurs seuls utilisateurs. D'autre part, le Credoc a fait la première préfiguration du MEA France, parfois fort hasardeuse de mon point de vue (pour avoir participé à une réunion d'expertise au ministère) : considérer, par exemple, que la valeur annuelle des services forestiers s'établit à près de 1.000€/ha/an pose le problème potentiel d'une redevance aux propriétaires des espaces protégés comme les réserves !

Cette approche totalement anthropocentrée est globalement inquiétante pour la préservation de l'environnement qui pourrait devenir à terme purement utilitaire. Cela reviendrait à nier le caractère patrimonial de « bien commun » de l'environnement, qui domine pourtant dans la représentation française de la nature.

De plus, la liberté constitutionnelle d'aller et venir est fréquemment évoquée pour les sports de nature qui bénéficient, dans le respect de la propriété privée bien entendu, d'une présomption de libre accès dès lors que celui-ci n'est pas explicitement interdit par le propriétaire. La chasse populaire bénéficie également d'un régime particulier.

Geneviève Fontaine : les mots « valeur, prix, coût » utilisés dans ce type de discussion donnent une place dominante au principe économique dans le discours. La valeur renvoie à la valorisation (patrimoine) et à la valuation. Notre système de valuation utilise l'analyse comparative entre l'offre et la demande pour définir un prix. Cette analyse de la valuation est contractualiste, mais on ne peut pas passer de contrat avec la nature : il ne peut y avoir des échanges avec une réciprocité avec la nature. Il faut donc penser autrement la valuation des « services de la nature »

Il n'est, par exemple, *a priori* pas choquant de faire payer un droit d'entrée dans une zone, pour accéder à un patrimoine, si c'est pour reverser ces droits au bénéfice de l'entretien du patrimoine, de la sensibilisation, à d'autres types d'échanges, et non pour faire du profit. Il y a des arguments d'économistes sur ces sujets là, mais ce ne sont pas forcément les types de discours qui prédominent.

Claire Delhon : ce que demandent les touristes, les visiteurs, les habitants, ce n'est pas d'avoir une retombée financière, mais c'est d'avoir une contrepartie, par exemple, aussi pour que les activités et sports de nature créent une valeur de rencontre sur le territoire du Parc.

Gabruel Alziar : on parle de la consommation des espaces du PNR et du Haut Pays par les habitants de la Côte, mais il faut le mettre en parallèle au contre-exemple des habitants de l'arrière-pays qui descendent profiter de la plage sans payer de service rendu.

Le débat est très vif et nourri. Francine Boillot-Grenon souligne que cela augure aussi d'une difficile conciliation entre disciplines, entre habitants et le projet CTE... Elle propose de finaliser ces présentations et échanges par un échange autour de la question centrale de ce séminaire :

IV.8. Quelle transition écologique pour le PNR des Préalpes d'Azur

- *Quelle pertinence et quelles conditions de réussite pour une transition écologique sur le Parc ?*
- *Quelles compétences utiles ?*
- *Quel positionnement du Parc sur le tourisme durable⁹ et le développement de retombées suffisantes ?*

Geneviève Fontaine : la présentation de la transition doit être quelque chose de nécessairement systémique, dans le sens englobant, intégrateur, et c'est ce que l'on retrouve dans l'ensemble des rapports aujourd'hui. Pourquoi alors se concentrer essentiellement sur le patrimoine naturel ? L'objectif n'est-il pas de développer (dans le sens de croissance) et l'objet d'un PNR n'est-il pas de voir les choses de façon systémique ? Cela ne peut pas être une vision uniquement biocentrique, stricto-sensu environnementaliste.

Francine Boillot-Grenon : est d'accord avec ce constat et rappelle qu'elle s'étonnait aussi que l'on ne parle pas plutôt de transition socio-écologique. Mais aussi que l'histoire montre que le pilier environnemental et le pilier social ont pâti de la dominance du pilier économiste. Et la proposition ici est donc ici de traiter à part entière le pilier écologique, sachant que celui-ci est depuis cinq ans très peu pris en compte ici. Mais il va de soi que le pilier social mérite le même traitement spécifique et devrait être aussi la thématique d'un séminaire dédié. Pour aujourd'hui, le patrimoine naturel est considéré comme une porte d'entrée pour traiter les choses de façon systémique, afin d'éviter d'être instrumentalisé sur une partie des problèmes en jeu.

René Perier : quel est le point de vue du conseil scientifique sur l'urgence de certaines crises (exemple des 15 000 scientifiques qui ont signés une tribune commune) : climatiques, écologiques, énergétiques, etc. Ne peut-il pas y avoir un travail plus poussé sur ce territoire qui permette d'identifier et de prendre en compte les urgences ?

Geneviève Fontaine : quelles sont les conséquences du réchauffement climatique ici, notamment au niveau des paysages, de l'eau, etc. Avant de réfléchir à la question de l'introduction/réintroduction d'espèces, il faut essayer de comprendre comment va évoluer le changement climatique sur ce territoire afin d'avoir une réponse adaptée au concept de transition.

⁹ La Charte du Parc comporte deux grands axes qui traitent du tourisme : maîtrise des flux excursionnistes et sur le haut pays, le développement d'un tourisme rural de qualité et de séjour.

Il n'est pas forcément efficace de parler simplement des crises environnementales actuelles ou proches (exemple : les « donuts de la transition » (<https://lejournald.cnrs.fr/billets/bretzels-bagels-donuts-et-topologie> ; <https://bl.ocks.org/mbostock/4341417>).

Patrick Coquillard : En ayant pu investiguer tous les grands modèles sur le changement climatique et ses impacts, je peux dire qu'aujourd'hui, nul ne peut prédire ce qui se passera dans les 10-15 années à venir. A 5 ans c'est possible, mais beaucoup de modèles aujourd'hui sont erronés ou insuffisants.

Francine Boillot-Grenon : Du point de vue des sciences de la communication, il apparaît que l'entrée par le climat peut être anxiogène, elle provoque (voire est utilisée comme) effet de masque et démotivation puis déresponsabilisation des individus. La crise existe et on l'a déjà plusieurs fois traitée ici notamment grâce aux apports de Michel Vennetier mais ne perdons pas de vue aussi que les crises climatiques et les urgences sont très utilisées pour la manipulation. Ne perdons pas de vue les sujets fondamentaux.

René Perier : ne faut-il pas avoir le réflexe de revenir à notre territoire ? Quand on voit que 80% du territoire est de la forêt : quand le couvert forestier aura disparu, *quid* de l'érosion ? Michel Vennetier a fait des interventions auprès des élus locaux, notamment concernant la forêt incendiée de Carros.

Gabriel Alziar : le buis est victime de la pyrale et de la sécheresse. Mais il a déjà connu ça dans d'autres régions et la résilience s'opère, il y a donc de l'espoir. Sur le changement climatique, on va plutôt vers un déplacement des espèces méditerranéennes en altitude et vers le Nord, que vers une disparition totale, pour l'instant.

Claire Delhon : la question climatique est anxiogène car cela renvoie à des choses que l'on ne maîtrise pas, extérieure à nos propres capacités à agir. Pour revenir au sujet des espèces et des écosystèmes, le mot de « sauvage » ne peut pas s'appliquer à l'échelle d'un écosystème. Il peut à la limite s'appliquer à une espèce mais ne peut pas entrer dans une approche systémique.

Concernant le bison, il a disparu de l'Europe occidentale avant notre âge interglaciaire, donc il n'est pas indigène selon les définitions officielles. Remettre ce type d'espèce (grand herbivore) pour reconstituer les paysages présentés dans les grottes de Lascaux ou Chauvet (qui n'ont d'ailleurs pas été ornées à la même période) ? Mais on doit dire alors si les bisons ont disparu parce que le paysage a disparu, ou si c'est l'inverse ? Il faudrait faire appel à des spécialistes de ces animaux pour constituer une étude préalable.

Daniel Siméon : on ne présage même pas de la valeur des habitats actuellement présents sur le territoire. Quel équilibre entre l'harmonie de la nature et le maintien des activités humaines ?

Le cerf élaphe (1954) et le chevreuil (1936) ont été réintroduits. Le cerf a mis beaucoup de temps à se développer, notamment de par sa lente appropriation par les acteurs du territoire. D'où l'importance de l'intégration sociale dans ces démarches-là.

Bernard Dumont : pointe le niveau de méconnaissance locale, notamment dans le bassin versant de l'Estéron de son niveau de naturalité, de « sauvage » (son niveau de préservation). L'étude des différentes espèces aux différents étages du bassin versant serait très intéressante pour retrouver l'histoire de ce qui s'est passé en termes d'héritage biogéographique. La maison régionale de l'eau a déposé un dossier pour étudier ce bassin versant. De telles études et mises en perspective sont nécessaires pour penser la transition écologique.

Geneviève Fontaine : l'ensemble du dossier sur le projet de contrat de transition écologique (les fiches-actions etc.) doit être transmis au conseil scientifique, si l'on veut vraiment que le conseil scientifique se prononce.

Le conseil scientifique peut déjà dire que le travail proposé ne correspond pas à l'approche d'un PNR en l'état.

Il ne correspond pas à la démarche systémique et participative qu'implique la complexité de la transition écologique.

L'ensemble des membres sont d'accord pour dire que, pour que le conseil scientifique puisse répondre, il faut que le projet prenne en compte au minimum le fonctionnement d'un PNR et les fondamentaux de ses valeurs.

V. Questions diverses

V.1. Avis sur la forêt incendiée de Carros

- Pas de nouvelles actualités en plus de ce qui a été diffusé.
- Sous quel objectif : replanter la forêt ? Préserver les sols ? Protéger les habitations ? etc. : voir l'avis argumenté du conseil envoyé par le PNRPA à la mairie de Carros.

V.2. Convention INRA/ISA et PNR PA

Cette convention a été visée par l'ISA, l'institut sophiapolitain de l'INRA, et la direction du PNRPA. Elle garde l'esprit de la convention passée avec l'UNS et devrait pouvoir renforcer les partenariats de recherche appliquée et de formation entre l'INRA et le PNRPA. Il est demandé aux membres de faire parvenir leurs retours par mail si nécessaire avant validation par le conseil syndical signature.

Francine Boillot remercie l'ensemble des participants pour ces présentations et ces échanges riches et clôt la séance.

VI. Sortie terrain (1 juin 2018)

A la suite du séminaire sur la transition socio-écologique, une sortie était proposée sur les bordures du lac de Thorenc pour observer les parcelles où la Berce du Caucase (*Heracleum mantegazzianum*), espèce exotique envahissante, se développe. La rencontre avec un agriculteur engagé dans des Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) a permis de mettre en lumière le travail effectué pour circonscrire cette espèce à certaines zones, par pâturage bovin.

VII. Sortie terrain (2 juin 2018)

Une sortie terrain a été organisée par l'intermédiaire de Gabriel Alziar. L'objectif était de pouvoir prospecter des terrains à fort intérêt écologique, notamment d'un point de vue botanique, et présentant un manque de relevés naturalistes.

Durant cette sortie plusieurs sites ont pu être visités :

- Croisement de la route de Caussols, grande hêtraie mûre, rare dans les Alpes-Maritimes,
- Col du Ferrier, site à Erodium de Rodié (*Erodium rodiei*), espèce endémique stricte des Préalpes d'Azur et à fort enjeu de conservation : relevés des espèces présentes, et constat des dégâts après l'incendie (été 2017) qui a détruit la quasi-totalité des stations à Erodium de la zone,
- Pas de la Faye, site à Erodium de Rodié : relevés d'espèces et constat de la fermeture du milieu vers la station principale de l'Erodium.

Au total, ce sont une centaine d'espèces qui ont été recensées sur les différents sites. Ces informations ont été renseignées dans la base de données SILENE Flore et Faune.

Les photos des deux sorties sont disponibles sur demande.